

OPERATIONS DE BANQUE

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Ensemble d'activités qui relèvent en principe de l'exclusivité des établissements de crédit. On parle également d'opérations bancaires. L'expression englobe la réception des fonds du public (comptes bancaires), l'octroi des crédits des engagements de signature ainsi que la mise à la disposition du public des moyens de paiement (cartes bancaires, chèques bancaires, virements, prélèvements, etc.), ensemble la gestion de ces moyens de paiement. L'expression s'étend, outre ces opérations principales à d'autres activités organisées en trois branches au sein de la catégorie plus vaste dénommée opérations complémentaires. Cette catégorie comprend les opérations connexes et les opérations accessoires. Les opérations connexes renvoient aux opérations de change, sur or, métaux précieux et pièces, à la location des compartiments de coffres-forts, à la location de biens divers, aux services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises (ingénierie financière, conseil et assistance en matière de gestion financière ou du patrimoine), au placement, à la souscription, à l'achat, la gestion, la vente des valeurs mobilières et des produits financiers. les opérations accessoires comprennent les activités de courtier, mandataire et de commissionnaire en banque et les activités de gestion de biens immobiliers appartenant à l'établissement de crédit. on y retrouve aussi des opérations annexes qui emportent la possibilité de prise de participations ou détention de participations dans le capital des entreprises.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**